

LES SORTANTS DES LISTES DE PÔLE EMPLOI DE 2007 À 2010 :

recul marqué des taux de sortie
pour reprise d'emploi avec la crise

Entre 2007 et 2010, le taux mensuel de sortie des listes de Pôle emploi a continûment baissé, passant de 12,5 % en 2007 à 9,8 % en 2010.

Cette diminution est principalement liée au repli du taux de sortie pour reprise d'emploi, dans un contexte de forte dégradation de la situation conjoncturelle.

La crise économique et financière survenue à partir du deuxième semestre 2008 a en effet entraîné une forte baisse du taux de sortie pour reprise d'emploi des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Celui-ci est passé en moyenne de 6,5 % en 2007 à 4,6 % en 2010.

Néanmoins, cette baisse n'a pas été homogène et les caractéristiques socioéconomiques des demandeurs d'emploi ont joué plus ou moins favorablement sur leurs taux de sortie.

La baisse des taux de sortie pour reprise d'emploi a été plus marquée pour les jeunes et les hommes, en lien avec le recul important de l'intérim dès la mi-2008 et la forte diminution des sorties vers l'emploi industriel.

En 2010, les sortants des listes de Pôle emploi ayant repris un emploi ont un salaire médian de 1 150 euros. Après leur retour à l'emploi, un peu plus d'un tiers continue à rechercher un emploi, principalement en raison d'une insatisfaction relative au contrat de travail (23 %), à la durée de contrat (23 %), au salaire (12 %) ou au temps de travail (10 %). Un peu plus de quatre demandeurs d'emploi sur cinq sortis des listes de Pôle emploi pour reprendre un emploi sont toujours en activité trois mois après.

En 2010, 5 632 700 (1) personnes sont sorties des listes de Pôle emploi (catégories A, B, C) en France métropolitaine (2). En moyenne sur l'année, 9,8 % des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi un mois donné sont sortis des listes au cours du mois suivant : 4,6 % sont sortis des listes pour reprendre un emploi et 5,2 % pour un autre motif (encadré 1).

Forte baisse des sorties pour reprise d'emploi entre 2007 et 2010, dans un contexte conjoncturel très dégradé

Depuis 2007, le taux mensuel de sortie global des listes de demandeurs d'emploi a diminué, passant de 12,5 % en 2007 à 11,8 % en 2008, 10,2 % en 2009 et 9,8 % en 2010. Cette diminution (-2,7 points en trois ans) est principalement due au repli du taux de sortie pour reprise d'emploi, dans un contexte de forte dégradation de la situation conjoncturelle [1]. Celui-ci est passé en moyenne de 6,5 % en 2007 à 4,6 % en 2010, soit une baisse de 1,9 point en trois ans.

La baisse a été plus particulièrement marquée entre mars 2008 et mars 2009, en lien avec la dégradation de la conjoncture économique. Le taux de sortie global est passé de 12,6 % à 10,3 % et le taux de sortie pour reprise d'emploi de 6,8 % à 4,7 %. De mi-2009 à mi-2010, le taux de sortie global ainsi que le taux de sortie pour reprise d'emploi se sont stabilisés (respectivement à 10,2 % et 4,8 %). Depuis juin 2010, ces taux ont diminué à nouveau, pour

(1) Données cvs-cjo.

(2) Une sortie des listes de demandeurs d'emploi des catégories A, B, C ne correspond pas nécessairement à une sortie du chômage au sens du Bureau International du Travail. D'une part, certains demandeurs d'emploi sont inscrits sur les listes tout en ayant un emploi (demandeurs d'emploi en activité réduite inscrits en catégorie B ou C). D'autre part, certaines personnes peuvent cesser d'être inscrites sur les listes de demandeurs d'emploi tout en restant au chômage au sens du BIT.

atteindre respectivement 9,5 % et 4,4 % en décembre 2010 (graphique 1). Il s'agit des taux les plus bas observés depuis le début de la disponibilité des données, en juin 2002 (3).

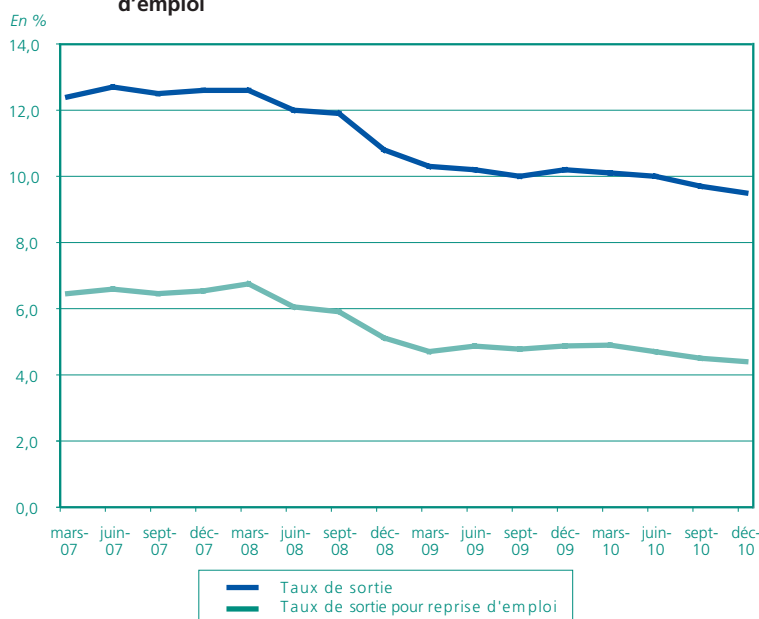
Baisse des taux de sortie pour dispense de recherche d'emploi, départ en formation et arrêt de recherche d'emploi temporaire

Les sorties pour reprise d'emploi ont représenté près de la moitié des sorties des listes de Pôle emploi en 2010. Parmi les sortants pour un motif autre que la reprise d'emploi, 37,7 % sont sortis des listes en interrompant leur recherche d'emploi pour suivre une formation (19,3%), suite à une maladie, un déplacement, des vacances ou des congés maternité ou parentaux (15,4%), pour partir en retraite ou en dispense de recherche d'emploi (3,1%). 47,3 % sont sortis involontairement des listes en raison d'un défaut d'actualisation suivi d'une réinscription (31,2 %), suite au non renouvellement accidentel de leur demande (problème de carte de séjour, de téléactualisation...) (11,8%), suite à une radiation administrative (4,2%) (encadré 2). Enfin, 6,1% n'ont simplement pas souhaité renouveler leur inscription sur les listes de Pôle emploi, (par exemple parce qu'ils n'étaient plus indemnisés) et 8,9 % sont sortis pour un autre motif (déménagement, prison...).

Le taux mensuel de sortie suite à une interruption temporaire de recherche d'emploi, notamment pour formation, a été globalement stable entre mars 2007 et juin 2008 puis a diminué sensiblement entre la mi-2008 et la mi-2009, au plus fort de la crise (-0,5 point), avant de se stabiliser aux alentours de 1,8 % jusqu'à la fin 2010 (graphique 2).

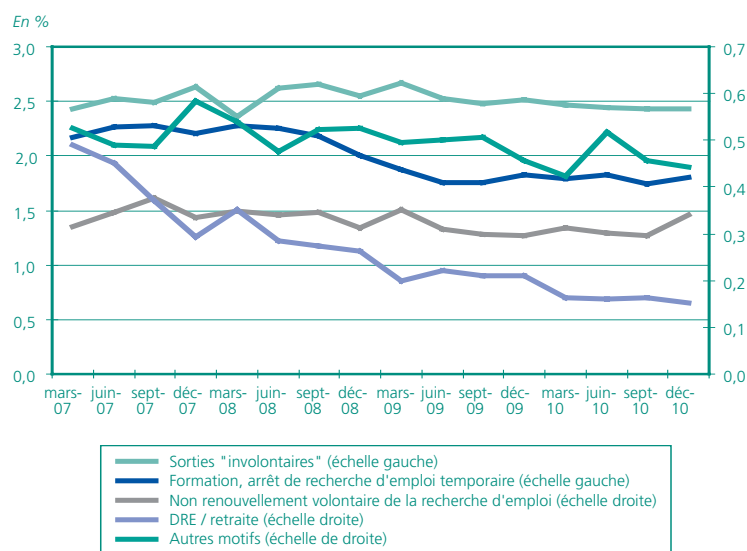
Le taux de sortie pour départ en dispense de recherche d'emploi (DRE) ou retraite a diminué également fortement sur l'ensemble de la période passant de 0,5 % en mars 2007 à 0,2 % en décembre 2010. En 2009 et 2010, la baisse a

Graphique 1 • Évolution du taux de sortie et du taux de sortie pour reprise d'emploi



Note : données cvs-cjo.
Champ : France métropolitaine.

Graphique 2 • Évolution des taux de sortie par motifs regroupés



Lecture : sorties involontaires=non renouvellement accidentel de la demande, radiation pour motif administratif, défaut d'actualisation.

Note : données cvs-cjo.
Champ : France métropolitaine.

principalement résulté du resserrement progressif des conditions d'accès à la DRE, prévu dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale de 2009. Le taux de sortie « involontaire » des listes a été en revanche globalement stable entre 2007 et 2010, fluctuant entre 2,4 % et 2,7 %, de même que les taux de sortie pour non renouvellement volontaire de la recherche d'emploi ou pour d'autres motifs.

La structure des sorties pour reprise d'emploi s'est fortement modifiée pendant la crise

En moyenne en 2007, 31,1 % des sortants pour reprise d'emploi avaient obtenu un CDI, 35,2 %

(3) Ces taux se sont redressés quelque peu début 2011 pour atteindre respectivement 9,9 % et 4,8 % en mars 2011.



Sources : Dares-Pôle emploi (STMT et enquête Sortants).



Sources : Dares-Pôle emploi (STMT et enquête Sortants).

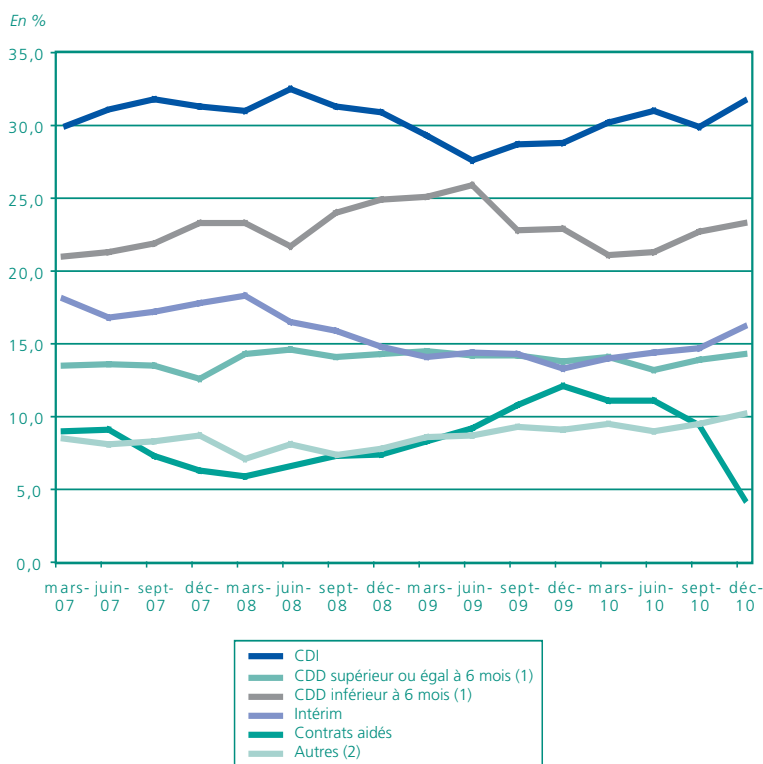
un CDD (supérieur ou inférieur à 6 mois), 17,5 % un contrat en intérim et 7,8 % un contrat aidé.

La crise a eu un effet marqué sur la structure des reprises d'emploi. La part des sortants pour reprise d'emploi en mission d'intérim, après avoir atteint un point haut à 18,3 % en mars 2008, a fortement chuté jusqu'à la fin de l'année 2009 (13,3 % en décembre 2009) avant de se redresser au cours de l'année 2010 sans pour autant retrouver le niveau d'avant-crise (14,8 % en moyenne sur 2010 contre 17,5 % en 2007) (graphique 3) [2]. La part des sortants pour reprise d'emploi bénéficiant d'un contrat aidé a au contraire fortement augmenté entre mars 2008 et décembre 2009, passant de 5,9 % à 12,1 %, suite à la forte augmentation des moyens affectés à ces dispositifs pour lutter contre la crise (4). Au second semestre 2010, la proportion de sortants pour reprise d'emploi en contrats aidés a fortement reflué. En moyenne sur l'année 2010, elle reste néanmoins supérieure à son niveau de 2007 (respectivement 9,0 % et 7,9 %).

La proportion de sortants en CDI a également connu une baisse sensible pendant la crise, mais sur une période plus courte que celle observée pour l'intérim. Cette proportion est passée de 32,5 % en juin 2008 à 27,6 % en juin 2009 avant de se redresser quasi continûment depuis. La proportion de sorties pour reprise d'emploi en CDD a

connu une évolution inverse. Elle est passée de 36,3 % en juin 2008 à 40,1 % en juin 2009, sous l'effet de la forte progression des CDD de moins de six mois (dont la part est passée de 21,7 % à 25,9 %), avant de se rétracter fortement. En moyenne, sur l'année 2010, la proportion de sortants pour reprise d'emploi en CDI a rejoint son niveau d'avant crise (30,7 % en 2010 contre 31,0 % en 2007) de même que la part des sorties en CDD (36,0 % en 2010 et 35,2 % en 2007).

Graphique 3 • Part des sorties pour reprise d'emploi par type de contrat



(1) CDD : y compris les contrats saisonniers.
 (2) Autres : y compris création d'entreprise et vacation.
 Note : données cvs-cjo.
 Champ : France métropolitaine.



Sources : Dares-Pôle emploi (STMT et enquête Sortants).

(4) En 2009, le nombre de contrats aidés a augmenté de plus de 40% par rapport à 2008 [3].

Tableau 1 • Répartition des sortants pour reprise d'emploi par secteurs d'activité

En pourcentage

	2007	2008	2009	2010
Agriculture/pêche	3,4	3,6	2,9	3,1
Industries	20,4	17,1	14,2	14,2
Dont : agroalimentaire	4,8	4,2	4,2	3,7
biens de consommation	3,0	2,1	2,2	2,2
automobile	2,9	1,9	1,6	1,8
biens équipements	3,1	3,9	3,0	2,5
bien intermédiaires	6,6	5,0	3,2	4,0
Énergie	1,3	1,7	1,8	1,5
Construction (bâtiment)	8,8	7,9	7,8	9,3
Commerce	10,3	11,0	11,5	12,2
Transports	5,0	3,7	3,4	3,7
Activités financières	1,9	1,3	1,0	1,8
Activités immobilières	0,8	0,9	0,7	0,9
Services	25,2	29,1	31,0	29,9
Dont : aux entreprises	9,8	9,2	8,8	9,9
aux particuliers	15,3	19,9	22,1	19,9
Éducation, santé et action sociale	17,2	17,0	17,3	16,2
Administration	4,9	6,1	8,0	6,7
Autres	0,6	0,6	0,2	0,3
NSP	0,2	0,1	0,2	0,2

Lecture : en moyenne en 2007, 3,4 % des sortants des listes de Pôle emploi pour reprise d'emploi travaillaient dans le secteur de l'agriculture/pêche.

Note : données brutes.

Champ : France métropolitaine.

Source : Dares-Pôle emploi (enquête Sortants).

La part des reprises d'emploi à temps plein a diminué pendant la crise, passant de 76,5 % en juin 2008 à 71,5 % en juin 2009, avant de remonter à 75,1 % en moyenne sur l'année 2010, niveau similaire à celui de 2007 (75,4 %).

Fortes baisses des reprises d'emploi dans l'industrie ; net accroissement dans les services aux particuliers

En 2007, 20,4 % des demandeurs d'emploi sortis des listes de Pôle emploi pour reprise d'emploi étaient embauchés dans l'industrie et 25,2 % dans les services marchands aux entreprises et aux particuliers, hors commerce, transports, activités financières et immobilières (tableau 1). La crise a profondément modifié cette répartition : en 2010, les sorties vers l'industrie ne représentent plus que 14,2 % des sorties pour reprise d'emploi, contre 29,9 % pour les services marchands aux entreprises et aux particuliers. L'augmentation de la part des services dans les sorties provient exclusivement des services aux particuliers, dont la part est passée de 15,3 % à 19,9 % entre 2007 et 2010, après avoir atteint un point haut à 22,1 % en 2009. La part des sorties vers le commerce s'est également accrue (de 10,3 % à 12,2 %) ainsi que celles vers l'administration (de 4,9 % à 6,7 %), alors que la part des sorties vers le secteur des transports a diminué (de 5,0 % à 3,7 %).

Parmi les sortants pour reprise d'emploi en 2007, 35,2 % étaient employés par une entreprise privée, 17,1 % par une entreprise d'intérim et 16,5 % par l'État, une collectivité locale ou une entreprise publique (tableau 2).

Entre 2007 et 2009, avec la crise, la part des reprises d'emploi dans les entreprises d'intérim a fortement diminué (-4,7 points) alors qu'elle s'accroissait au sein de l'État, des collectivités locales, et des entreprises publiques (+2,2 points) ainsi que dans les associations (+1,4 point), en lien notamment avec la hausse de la part des sortants bénéficiant d'un contrat aidé [3]. En 2010, seule la part des reprises d'emploi au sein des entreprises d'intérim reste sensiblement inférieure à son niveau d'avant crise (13,7 % en 2010 contre

17,1 % en 2007). La part des demandeurs d'emploi ayant créé ou repris une entreprise, en progression continue depuis 2008, dépasse quant à elle nettement son niveau de 2007 (6,8 % en 2010 contre 5,2 % en 2007).

Les hommes et les plus jeunes davantage touchés par la baisse des sorties pour reprise d'emploi

Dans les premiers mois de la crise économique, de mars 2008 à mars 2009, le taux de sortie pour reprise d'emploi a diminué de 2,4 points pour les hommes et de 1,8 point pour les femmes. Alors que ce taux était encore supérieur de 1 point pour les hommes à celui des femmes en mars 2007 (7,0 % contre 6,0 %), la baisse plus marquée observée pour les hommes a conduit à une convergence des taux fin 2009 (4,9 % pour les hommes et 4,8 % pour les femmes) (graphique 4). Depuis juin 2010 cependant, le taux de sortie pour reprise d'emploi des femmes a continué de diminuer (4,0 % en décembre 2010) tandis que celui des hommes s'est stabilisé (4,7 % sur les deux derniers trimestres 2010).

Le recul du taux de sortie pour reprise d'emploi entre mars 2008 et mars 2009 a concerné toutes les tranches d'âge. Le taux de reprise d'emploi des moins de 25 ans a ainsi fortement baissé, passant de 10,1 % en mars 2008 à 6,7 % un an plus tard. Sur la même période, la baisse a été de 2 points pour les demandeurs d'emploi âgés de 25 à 49 ans (de 6,7 % à 4,7 %), et de 1,1 point pour les personnes de 50 ans ou plus, qui présentent le taux de sortie pour reprise d'emploi le plus faible (de 3,8 % à 2,7 %). Si les trois tranches d'âge ont connu sur cette période une diminution de près d'un tiers de leur taux de sortie pour reprise d'emploi, la diminution a été toutefois légèrement plus tardive pour les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus, dont les taux de sorties pour reprise d'emploi ont surtout baissé entre septembre 2008 et mars 2009 (graphique 5). Cette tranche d'âge a en effet été moins affectée par la baisse de l'intérim dans les premiers mois de la crise.

De mars 2009 à mars 2010, les taux de sortie pour reprise d'emploi se sont stabilisés pour les

Tableau 2 • Répartition des sortants pour reprise d'emploi par type d'employeurs

En pourcentage

Type d'employeurs	2007	2008	2009	2010	2007/2010 (en points)
Entreprise privée	35,2	36,9	34,4	35,7	0,5
Entreprise d'intérim	17,1	15,3	12,4	13,7	-3,4
État, collectivité locale, entreprise publique	16,5	16,4	18,7	16,7	0,2
Artisan/commerçant	12,8	12,9	13,3	13,2	0,4
Association	6,4	6,8	7,8	6,5	0,1
Un particulier	5,9	6,0	6,1	6,0	0,1
Vous-même	5,2	4,8	6,0	6,8	1,6
Autres	0,3	0,1	0,1	0,2	-0,1
NSP	0,6	0,9	1,1	1,2	0,6

Lecture : en moyenne en 2010, 35,7 % des sortants des listes de Pôle emploi pour reprise d'emploi travaillaient dans une entreprise privée.

Note : données brutes.

Champ : France métropolitaine.

Source : Dares-Pôle emploi (enquête Sortants).

25-49 ans (entre 4,7 % et 4,8 %) et les 50 ans et plus (entre 2,7 % et 2,8 %) avant de diminuer à nouveau jusqu'à la fin 2010 (respectivement 4,4 % et 2,0 % en décembre 2010). Le taux de sortie pour reprise d'emploi des jeunes de moins de 25 ans s'est, pour sa part, légèrement accru au premier semestre 2010 (7,5 % en juin 2010) avant de se replier à 6,9 % en décembre 2010.

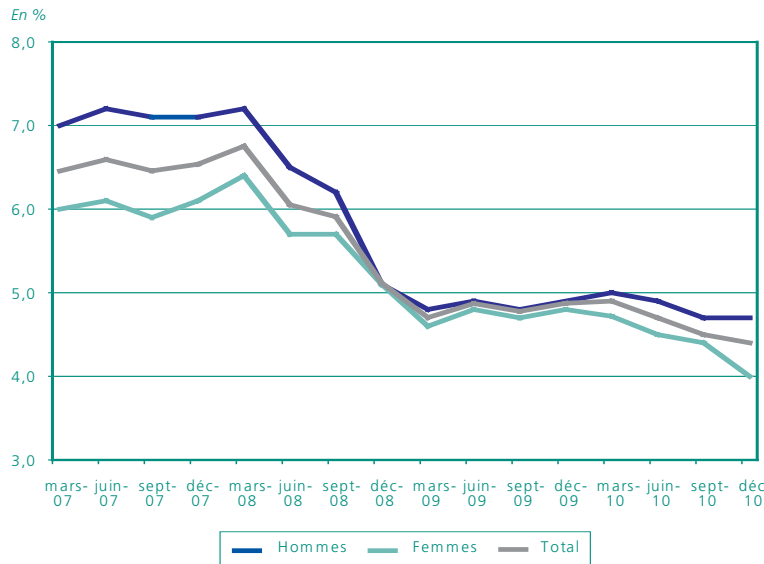
La baisse marquée des taux de sortie pour reprise d'emploi des hommes et des jeunes dans les premiers mois de la crise, combinée à une hausse des entrées sur les listes de Pôle emploi (5) explique la progression plus soutenue entre 2008 et 2009 du nombre de demandeurs d'emploi de ces deux catégories, particulièrement touchées par le repli brutal de l'emploi industriel et du travail intérimaire (respectivement +23,9 % et +26,0 % contre +16,9 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi) [4].

Un taux de sortie pour reprise d'emploi moins élevé pour les demandeurs d'emploi longue durée mais une baisse proportionnelle à celle des autres demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an sortent davantage pour reprise d'emploi que ceux ayant une ancienneté plus importante sur les listes de Pôle emploi (avec des taux moyens respectifs de 5,5 % et de 3,1 % en 2010) (tableau 3). Entre mars 2008 et mars 2009, les taux de sortie pour reprise d'emploi ont diminué de près de 30 % pour ces deux catégories de demandeurs d'emploi (-2,6 points pour les demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an et -1,3 point pour les demandeurs d'emploi de longue durée). Après avoir légèrement augmenté entre mars 2009 et mars 2010 (de 5,6 % à 6,0 % pour les demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an et de 2,8 % à 3,1 % pour les demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus), ces taux de sortie ont à nouveau légèrement diminué depuis, pour s'établir respectivement à 5,5 % et 2,7 % en décembre 2010 (graphique 6).

Graphique 4 • Évolution du taux de sortie pour reprise d'emploi par sexe

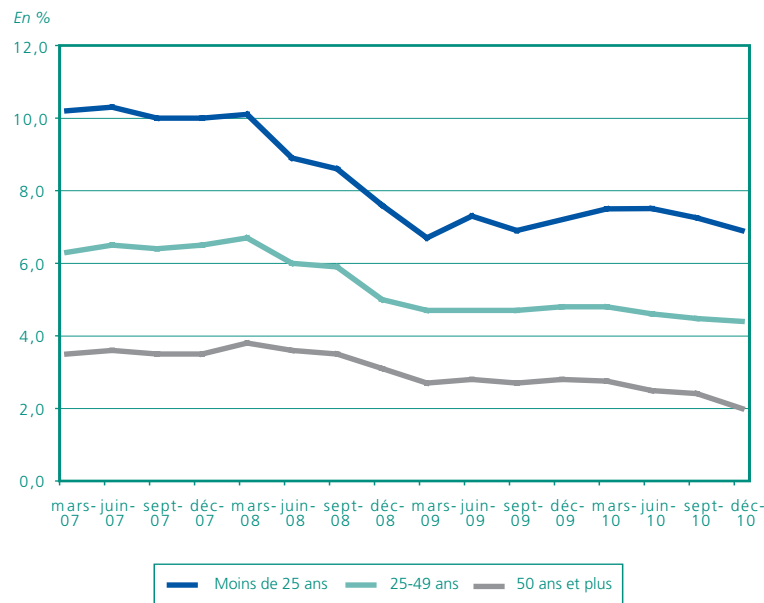
En %



Note : données cvs-cjo.

Champ : France métropolitaine.

Graphique 5 • Évolution du taux de sortie pour reprise d'emploi par âge



Note : données cvs-cjo.

Champ : France métropolitaine.

Les ouvriers fortement touchés par la baisse des reprises d'emploi dans l'industrie

En 2007, le taux mensuel de sortie pour reprise d'emploi était plus élevé pour les ouvriers qualifiés et les techniciens et agents de maîtrise que pour les autres niveaux de qualification (7,6 % en moyenne en 2007 pour les ouvriers qualifiés et 7,2 % pour les techniciens et agents de maîtrise contre 6,5 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi). De 2007 à 2009, les taux de sortie pour reprise d'emploi ont fortement diminué pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, quel que soit leur niveau de qualification. Les ouvriers ont cependant été particulièrement touchés, avec des baisses de 2,9 points pour les ouvriers quali-



Sources : Dares-Pôle emploi (STMT et enquête Sortants).



Sources : Dares-Pôle emploi (STMT et enquête Sortants).

(5) Entre 2007 et 2008, le ratio du nombre d'entrées sur les listes de Pôle emploi rapporté au nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 0,8 point pour les hommes (passant de 14,6 % à 15,4 %) et de 0,7 point pour les jeunes de moins de 25 ans (24,5 % en 2007 contre 25,2 % en 2008) contre 0,6 point pour les femmes et les 25-49 ans et 0,5 point pour les 50 ans et plus.

Tableau 3 • Taux de sortie par motifs réels et taux de sortie pour reprise d'emploi par sexe, âge et ancienneté

	2007	2008	2009	2010	2007/2010 (en point)
Taux de sortie des listes de Pôle emploi	12,5	11,8	10,2	9,8	-2,7
Reprise d'emploi	6,5	5,9	4,8	4,6	-1,9
Formation	1,2	1,2	1,0	1,0	-0,2
Arrêt recherche temporaire	1,0	1,0	0,8	0,8	-0,2
Non renouvellement motivé demande	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0
Non renouvellement accidentel demande	0,6	0,6	0,7	0,6	0,0
Fin d'activité	0,4	0,3	0,2	0,2	-0,2
Radiation administrative	0,3	0,3	0,2	0,2	-0,1
Autres motifs	0,5	0,5	0,5	0,5	-0,1
Défaut d'actualisation	1,6	1,6	1,7	1,6	0,0
Taux de sortie des listes de Pôle emploi pour reprise d'emploi					
Sexe					
Homme	7,1	6,2	4,9	4,9	-2,2
Femme	6,0	5,7	4,8	4,4	-1,6
Âge					
Moins de 25 ans	10,1	8,8	7,0	7,3	-2,8
25 à 49 ans	6,4	5,9	4,7	4,6	-1,9
50 ans ou plus	3,5	3,5	2,8	2,4	-1,2
Ancienneté sur les listes de Pôle emploi					
Moins d'un an	8,0	7,2	5,8	5,5	-2,5
Un an et plus	4,1	3,6	2,9	3,1	-1,0

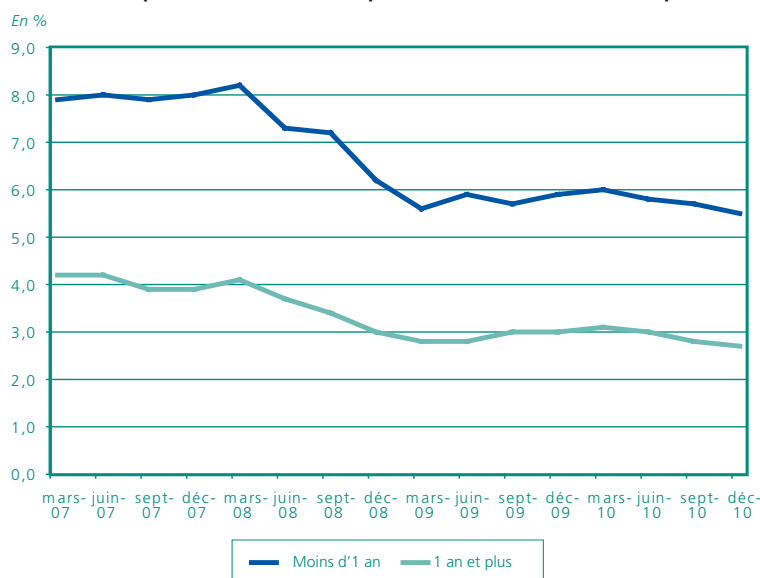
Note : données cvs-cjo ; moyenne des taux de sorties des quatre mois de l'enquête.
Champ : France métropolitaine.

Sources :
Dares-Pôle emploi
(STMT et enquête
Sortants).

fiés, 2,2 points pour les ouvriers spécialisés, et 2,1 points pour les manœuvres (soit des baisses de l'ordre de 35 % du taux de sortie pour ces trois catégories). Pour les autres niveaux de qualification, la baisse a été comprise entre 1,3 point pour les employés non qualifiés et 1,9 point pour les techniciens et agents de maîtrise (soit des baisses de l'ordre de 25 %). Entre 2009 et 2010, les taux de sortie pour reprise d'emploi ont été globalement stables pour l'ensemble des niveaux de qualification, à l'exception des employés non qualifiés (-0,4 point) et des employés qualifiés (-0,2 point). Si en 2010, les techniciens et agents de maîtrise conservent un taux de reprise d'emploi légèrement supérieur aux autres qualifications (5,2 %), ce n'est plus le cas pour les ouvriers qualifiés (tableau 4).

La baisse des taux de sortie conjuguée à l'afflux de nouveaux inscrits sur les listes de Pôle emploi explique la forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi ouvriers: +24,9 % entre 2007 et 2010 contre +5,9 % sur la même période pour les cadres.

Graphique 6 • Évolution du taux de sortie pour reprise d'emploi par ancienneté d'inscription sur les listes de Pôle emploi



Note : données cvs-cjo.
Champ : France métropolitaine.



Sources :
Dares-Pôle emploi
(STMT et enquête
Sortants).

Les détenteurs d'un CAP-BEP davantage touchés par la baisse de l'activité

Le taux mensuel de sortie pour reprise d'emploi croît avec le niveau de formation jusqu'au niveau Bac +2. Il varie en 2010 de 2,8 % pour les demandeurs

Tableau 4 • Taux de sortie pour reprise d'emploi par niveau de formation et niveau de qualification

En pourcentage

	2007	2008	2009	2010	2007/2010 (en point)
Niveau de qualification					
Manceuvre	6,0	5,2	3,9	3,9	-2,1
Ouvrier spécialisé	5,9	5,2	3,7	3,7	-2,2
Ouvrier qualifié	7,6	6,6	4,7	4,7	-2,9
Employé non qualifié	5,6	5,4	4,3	3,9	-1,7
Employé qualifié	6,5	6,1	4,9	4,7	-1,8
Technicien, agent maîtrise	7,2	6,6	5,3	5,2	-1,9
Cadre, ingénieur	6,4	6,2	5,0	5,1	-1,3
Niveau de formation					
Premier cycle	4,3	4,1	2,9	2,8	-1,5
CEP	5,4	5,0	3,8	3,7	-1,8
CAP-BEP	6,6	6,1	4,6	4,4	-2,3
Baccalauréat	6,8	6,2	5,2	5,0	-1,8
Bac + 2	7,5	7,0	5,7	5,6	-2,0
Bac + 3 ou 4	7,0	6,6	5,5	5,6	-1,4
Taux de sortie pour reprise d'emploi	6,5	5,9	4,8	4,6	-1,9

Note : données agrégées sur les quatre mois d'enquête, recalées sur les taux de sorties sur douze mois.

Champ : France métropolitaine.

Sources :
Dares-Pôle emploi
(STMT et enquête
Sortants).

d'emploi ayant arrêté leurs études lors ou à la fin du premier cycle, à 5,6 % pour les demandeurs d'emploi de niveau Bac +2 ou plus (tableau 4). Ce sont les demandeurs d'emploi titulaires d'un CAP-BEP, plus souvent des hommes, qui ont connu la baisse la plus forte du taux de sortie pour reprise d'emploi pendant la crise (-2,3 points, de 6,6 % en 2007 à 4,4 % en 2010).

Les régions industrielles plus touchées par la crise

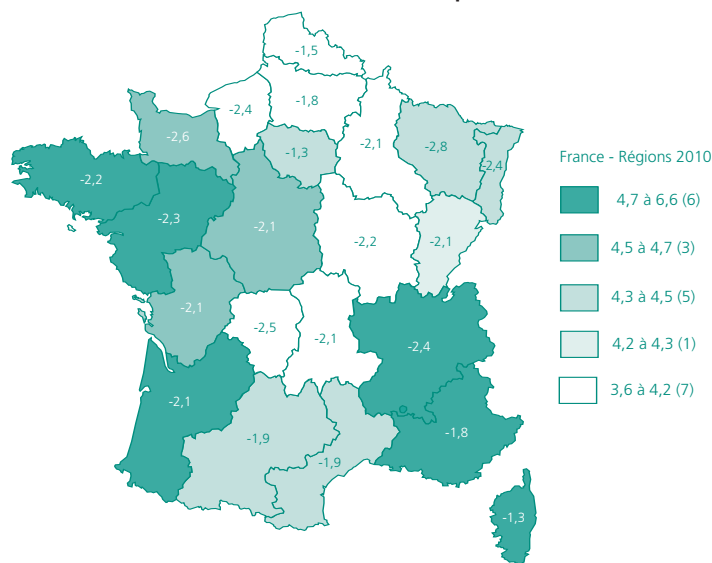
En 2010, le taux mensuel de sortie pour reprise d'emploi est inférieur à 4,0 % en moyenne en Limousin, Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Haute-Normandie alors qu'il atteint ou dépasse les 6,0 % en Corse et Rhône-Alpes. Plus largement, les taux de sortie pour reprise d'emploi tendent à être plus élevés dans le sud et l'ouest du pays, et plus faibles dans le Nord, l'Est et le Centre (carte 1 et tableau 5).

Les régions dans lesquelles les taux de sortie pour reprise d'emploi sont les plus élevés sont généralement celles où la rotation des demandeurs d'emploi est la plus forte (les taux d'entrée y sont également élevés). C'est le cas par exemple de Rhône-Alpes, région caractérisée par une part relativement importante d'activité agricole (notamment arboriculture et viticulture) et de tourisme, deux secteurs qui créent

de nombreux emplois saisonniers [6]. C'est également le cas de régions comme le Languedoc-Roussillon, la Corse ou la région PACA. À l'inverse, le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, le Limousin et l'Auvergne, caractérisés par une forte agriculture d'élevage (Auvergne et Limousin) ou par une forte présence industrielle (Picardie, Nord-Pas-de-Calais) associent des taux d'entrée et de sortie faibles.

La crise n'a pas touché de la même façon toutes les régions. Ainsi les régions à fort caractère industriel [5] telle que la Lorraine, l'Alsace, la Basse-Normandie, la Haute-Normandie ou la région Rhône-Alpes, ou encore les régions agrico-

Carte • Taux de sortie pour reprise d'emploi par régions en 2010 (en %) et évolution 2010/2007 (en points)



Lecture : les taux de sortie pour reprise d'emploi en 2010 sont représentés par les dégradés de couleur et les évolutions entre 2007 et 2010 par les données.

Note : données agrégées sur les quatre mois d'enquête, recalées sur les taux de sorties sur douze mois.

Sources :
Dares-Pôle emploi
(STMT et enquête
Sortants).

Tableau 5 • Taux de sortie pour reprise d'emploi, taux de sortie global et taux d'entrée par région

En pourcentage

	Taux de sortie pour reprise d'emploi				Taux de sortie				Taux d'entrée
	2007	2008	2009	2010	2007	2008	2009	2010	2010
Alsace	6,9	6,5	4,4	4,5	13,7	13,1	10,1	9,8	13,3
Aquitaine	6,8	6,2	5,2	4,7	12,6	11,9	10,3	9,7	12,4
Auvergne	6,3	5,5	4,4	4,1	11,4	10,4	8,9	8,9	10,8
Basse-Normandie	7,1	6,3	4,7	4,5	12,8	12,0	9,8	9,6	12,5
Bourgogne	6,4	6,3	4,5	4,1	12,1	11,7	9,3	9,1	12,0
Bretagne	7,5	6,9	5,4	5,3	12,6	12,4	10,2	10,1	12,3
Centre	6,7	6,0	4,3	4,5	12,3	11,7	9,2	9,6	11,9
Champagne-Ardenne	6,2	5,6	4,4	4,1	12,7	11,9	10,1	9,8	12,2
Corse	7,9	7,9	6,7	6,6	16,7	16,3	14,5	14,0	17,5
Franche-Comté	6,3	6,1	4,2	4,2	12,6	12,0	9,3	9,6	11,6
Haute-Normandie	6,2	5,4	4,0	3,8	12,0	11,4	9,4	9,0	11,5
Ile-de-France	5,7	5,5	4,4	4,4	12,1	11,9	10,4	10,3	12,9
Languedoc-Roussillon	6,3	5,6	4,9	4,4	12,8	12,4	10,7	10,3	13,2
Limousin	6,1	5,2	4,0	3,6	11,6	11,1	9,3	9,0	11,5
Lorraine	7,1	6,3	4,4	4,3	13,3	12,8	10,0	9,6	12,0
Midi-Pyrénées	6,3	6,0	5,0	4,4	12,5	11,9	10,1	9,9	12,7
Nord-Pas-de-Calais	5,2	4,9	4,0	3,6	10,9	10,3	8,8	8,7	11,2
Pays de Loire	7,2	6,6	4,7	4,9	12,7	12,0	9,5	9,4	12,2
Picardie	5,7	5,0	3,9	3,8	11,3	10,5	8,9	8,9	11,2
Poitou-Charentes	6,6	5,7	4,6	4,5	12,1	11,3	9,4	9,3	11,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,6	6,3	5,1	4,8	12,9	12,6	10,9	10,5	13,4
Rhône-Alpes	8,3	7,5	6,0	6,0	14,1	13,2	10,9	10,7	13,3
France métropolitaine	6,5	5,9	4,8	4,6	12,5	11,8	10,2	9,8	12,5

Note : données agrégées sur les quatre mois d'enquête, recalées sur les taux de sorties sur douze mois.

Champ : France métropolitaine.

Source : Dares-Pôle emploi (enquête Sortants).

les telles que le Limousin ont connu une baisse importante de leur taux de sortie pour reprise d'emploi. À l'inverse, les régions dont les activités sont davantage tournées vers le tertiaire [6], comme le tourisme ou les services marchands (Corse, Ile-de-France, région Paca), ont été davantage préservées.

Forte baisse de la part des sorties pour reprise d'emploi des demandeurs d'emploi non indemnisables durant la crise

En 2007, 59,4 % des demandeurs d'emploi indemnisables au titre du régime d'assurance chômage sortis des listes de Pôle emploi sont sortis pour reprendre un emploi (tableau 6). Cette part est plus élevée que celle observée pour les demandeurs d'emploi indemnisables à l'allocation de solidarité spécifique (ASS : 48,1 % en 2007)

ou pour les demandeurs d'emploi non indemnisables (44,6 %) (6).

Entre 2007 et 2009, la part des sorties pour reprise d'emploi des demandeurs d'emploi non indemnisables a connu une forte diminution (-7,9 points). La diminution a été plus faible pour les demandeurs d'emploi indemnisables au titre du régime d'assurance chômage (-2,4 points), et la part des sorties pour reprise d'emploi a légèrement augmenté pour les demandeurs d'emploi indemnisables au titre de l'allocation de solidarité spécifique (+0,7 point). Au cours de l'année 2010, la part des sorties pour reprise d'emploi des demandeurs d'emploi non indemnisables a de nouveau diminué, à un rythme cependant plus faible (-0,4 point par rapport à 2009). La part des sorties pour reprise d'emploi des demandeurs d'emploi indemnisables au titre du régime d'assurance chômage a légèrement augmenté (+0,6 point par rapport à 2009), tandis que celle des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité a diminué de 1,0 point.

(6) L'information sur l'indemnité n'est pas présente dans la STMT. Il n'est donc pas possible de reconstituer les effectifs indemnisables présents chaque mois, et donc de calculer des taux de sorties en fonction de l'indemnité.

Tableau 6 • Part des sorties pour reprise d'emploi par type d'indemnité

En pourcentage

	2007	2008	2009	2010	2007/2010 (en point)
Non indemnisable	44,6	41,8	36,7	36,3	-8,3
Indemnisable régime d'assurance chômage (Rac)	59,4	57,2	57,0	57,6	-1,8
Indemnisable allocation de solidarité spécifique (ASS)	48,1	48,1	48,8	47,8	-0,3
Total	50,8	48,5	44,4	44,6	-6,2

Note : données brutes.

Champ : France métropolitaine.

Source : Dares-Pôle emploi (STMT et enquête Sortants).

Le retour à l'emploi : souvent conditionné par des relations personnelles ou professionnelles en particulier pour un retour à l'emploi durable

28,7 % des personnes sorties des listes de Pôle emploi en 2010 pour reprise d'emploi déclarent avoir retrouvé un emploi par le biais de relations personnelles ou professionnelles, 22,7 % par le biais d'une candidature spontanée, 14,1 % par le biais de Pôle emploi et 13,3 % par le biais d'une agence d'intérim. Les autres (21,2 %) ont essentiellement utilisé les petites annonces, recouru à d'autres intermédiaires, passé des concours ou créé leur entreprise.

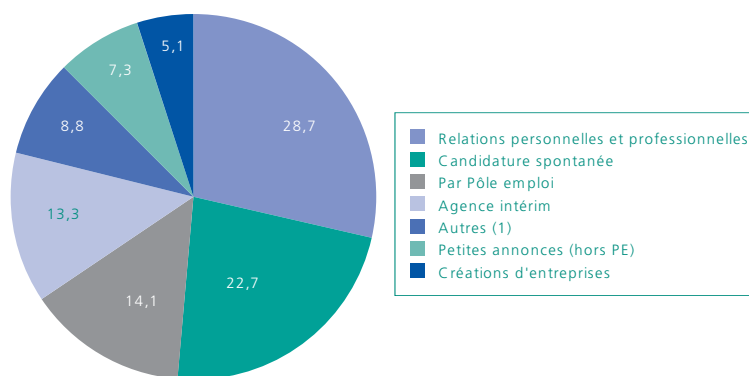
Ces proportions varient selon le type de contrat de travail obtenu. L'obtention d'un contrat aidé passe prioritairement par Pôle emploi (tableau 7) tandis que les réseaux de connaissance des demandeurs d'emploi (qu'ils soient privés ou professionnels) ou encore les candidatures spontanées sont plus efficaces pour obtenir un contrat à durée indéterminée (CDI) ou un contrat à durée déterminée (CDD).

Plus d'un quart des sortants pour reprise d'emploi a bénéficié d'une formation à son arrivée dans l'entreprise

À leur arrivée dans l'entreprise, 26,8 % des sortants des listes de Pôle emploi de 2010 déclarent avoir reçu une formation à leur poste de travail (supérieure ou inférieure à 30 heures). Ce pourcentage est en diminution d'un point par rapport à 2007.

Graphique 7 • Répartition des canaux de recrutement des sortants pour reprise d'emploi en 2010

En %



(1) Cabinet de recrutement, chambre des métiers, associations, concours, recrutement suite à un stage ou une formation, autres.

Note : données brutes.

Champ : France métropolitaine.

45,1 % des sortants des listes de Pôle emploi ayant repris un emploi ont déclaré percevoir un salaire mensuel net compris entre 1 000 et 1 500 euros, 21,5 % un salaire supérieur ou égal à 1 500 euros et 33,4 % un salaire inférieur à 1 000 euros. Le salaire médian net est égal à 1 150 euros mensuels en 2010.

Plus d'une personne sur trois sortie pour reprise d'emploi continue à rechercher un emploi

Après leur retour à l'emploi, 37,4 % des sortants des listes de Pôle emploi ont continué à rechercher un emploi en 2010 (soit +3,7 points entre 2007 et 2010). Les motifs invoqués sont divers : insatisfaction en termes de type de contrat de travail (22,6 %), de durée de contrat (22,5 %), de métier exercé ou de secteur d'activité principal (14,8 %), de salaire (11,6 %), de temps de travail (10,0 %), de sous qualification de l'emploi par rapport à la formation ou à l'expérience (5,1 %), de conditions de travail (4,2 %), de distance domicile-travail (2,3 %).

Tableau 7 • Répartition des emplois retrouvés selon le canal de recrutement en 2009/2010

En pourcentage

Canal de recrutement	Type d'emploi retrouvé							
	CDI	CDD	Contrat saisonnier	Intérim	Vacation	À son compte	Contrats aidés	Autre
Pôle emploi	16,9	14,4	11,4	3,7	7,9	2,0	36,8	9,0
Candidature spontanée	25,0	30,4	31,2	8,1	31,0	6,7	20,6	25,5
Relations personnelles et professionnelles	31,0	34,8	46,2	14,5	38,4	11,9	19,7	44,1
Agence d'intérim	5,8	5,5	1,6	67,7	4,5	0,6	1,1	2,2
Petites annonces (hors PE)	11,1	6,9	4,9	3,9	6,6	1,9	2,7	5,7
Créations d'entreprises	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	72,5	0,1	0,3
Autres (1)	10,0	7,9	4,7	2,2	11,7	4,4	18,9	13,1
Répartition des emplois par type de contrats	30,4	32,2	5,3	13,5	1,4	6,7	9,6	0,9

(1) Cabinet de recrutement, chambre des métiers, associations, concours, recrutement suite à un stage ou une formation, autres.

Lecture : 36,8 % des sortants pour reprise d'emploi en contrats aidés ont obtenu cet emploi par l'intermédiaire de Pôle emploi sur les années 2009/2010.

Note : données brutes.

Champ : France métropolitaine.



Source : Dares-Pôle emploi (enquête Sortants).

Source : Dares-Pôle emploi (STMT et enquête Sortants).

82,3 % des demandeurs d'emploi sortis des listes de Pôle emploi pour reprendre un emploi sont toujours en activité trois mois après. Parmi eux, 87,2 % occupent toujours le même emploi et 90,8 % n'ont pas changé de type de contrat de travail.

En 2010, parmi les sortants pour reprise d'emploi qui ne travaillent plus trois mois après leur sortie, 9,7 % sont en formation ou en études, 11,8 % ne recherchent plus d'emploi et 8,5 % sont en arrêt maladie ou en congé maternité. Les autres (68 %) continuent à rechercher un nouvel emploi.

88,0 % des sortants pour reprise d'emploi se déclarent globalement satisfaits de l'emploi retrouvé. Les motifs d'insatisfaction des 12,0 % restant sont, pour un tiers d'entre eux (33,1 %) l'inadéquation entre leur formation et leur métier actuel. Les autres motifs sont le niveau de salaire jugé trop faible (26,0 %), le métier exercé (25,3 %) ou encore la durée ainsi que le type de contrat de travail (respectivement 23,2 % et 19,4 %).

Valérie BERNARDI (Dares).

Pour en savoir plus

[1] Domens J., Dubreu N., Monneraye O., Ponceau J., Viney X. (2009), « Conjoncture de l'emploi et du chômage au premier trimestre 2009 : récession et contraction historique de l'emploi », *Premières Informations* n° 28.3, Dares, juillet.

[2] Domens J. (2010), « L'intérim en 2009 : repli sans précédent du travail temporaire », *Dares Analyses* n° 034, juin.

[3] Bahu M., Fendrich Y. (2011), « Les contrats d'aide à l'emploi en 2009 : hausse importante des entrées pour lutter contre la crise », *Dares Analyses* n° 018, mars.

[4] Abdouni S., Defresne M., Deroyon T., Dubois Y., Le Barbanchon T. (2011), « Les inscriptions à Pôle emploi : une analyse rétrospective des évolutions en 2009 », *Dares Analyses* n° 008, février.

[5] Lacroix S. (2010), « Les conséquences de la crise sur l'emploi dans les régions », *Insee Première* n° 1295, mai.

[6] Bougard J., Duguet E., L'Horty Y., Sari F. (2009), « Les disparités locales de sorties des listes de l'ANPE : l'apport de 22 études régionales », *Premières Informations* n° 37.1, Dares, septembre.

[7] Quantin S. (2010), « L'emploi aidé dans les zones urbaines sensibles en 2009 », *Rapport Onzus*, décembre.

LES SOURCES UTILISÉES DANS LA PUBLICATION

Les publications sur les sortants des listes de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi mobilisent les données issues des statistiques mensuelles du marché du travail (STMT) et les données de l'enquête « Sortants des listes de Pôle emploi ».

Statistiques mensuelles du marché du travail (STMT)

Les statistiques mensuelles du marché du travail (STMT) sont réalisées à partir d'extractions mensuelles des fichiers opérationnels de Pôle emploi, effectuées peu de jours après la fin du mois. Ces statistiques comprennent des informations individuelles sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi à la fin du mois, ainsi que sur les demandeurs d'emploi entrant et sortant des listes au cours du mois. Ces données administratives sont exhaustives. Elles comptabilisent notamment l'ensemble des flux d'entrées et de sorties des listes même pour de très courtes durées. Elles permettent également de repérer, parmi les demandeurs d'emploi sortant des listes au cours du mois, ceux qui étaient présents à la fin du mois précédent.

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C sont regroupés en différentes catégories

Définitions des catégories de demandeurs d'emploi

Catégories statistiques	Catégories administratives	Définitions
A	1, 2 et 3 hors activité réduite	Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi
B	1, 2 et 3 en activité réduite	Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 h ou moins au cours du mois)
C	6, 7 et 8	Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 h au cours du mois)

L'enquête sur les sortants des listes de Pôle emploi

Depuis le deuxième trimestre 2001, Pôle emploi et la Dares mènent une enquête auprès des demandeurs d'emploi sortant des listes de Pôle emploi afin d'estimer précisément les motifs réels de sortie des listes (en particulier les reprises d'emploi) et la nature des emplois retrouvés. En effet, la statistique administrative, sur laquelle s'appuie le suivi mensuel des demandeurs d'emploi, ne comptabilise que les reprises d'emploi explicitement déclarées à Pôle emploi par les demandeurs d'emploi. Or, les demandeurs d'emploi peuvent sortir des listes parce qu'ils ont retrouvé un emploi alors que leur sortie est enregistrée par Pôle emploi dans un autre motif administratif.

Cette enquête est réalisée par téléphone auprès d'un échantillon représentatif de demandeurs d'emploi sortis des listes de Pôle emploi en mars, juin, septembre et décembre. L'interrogation a lieu trois mois après le mois de leur sortie des listes. Sont interrogées les personnes qui ont déclaré avoir repris un emploi, celles dont la déclaration est imprécise ou qui ont omis de répondre à Pôle emploi.

À partir du motif déclaré par la personne interrogée, sont déterminés neuf motifs réels de sortie de la liste :

- reprise d'emploi ;
- formation ;
- départ en retraite, dispense de recherche d'emploi ;
- arrêt de recherche d'emploi temporaire (maladie, congé de maternité, congé parental, déplacement, vacances, service militaire) ;
- non renouvellement volontaire de la demande (n'est plus indemnisé, ne recherche plus d'emploi, ne voit plus l'intérêt d'être inscrit) ;
- non renouvellement accidentel de la demande (problème de carte de séjour, oubli téléphonique ou ignorance sur le fait qu'il fallait téléphoner, problème de téléactualisation) ;
- défaut d'actualisation suivi d'une réinscription (oubli, retard d'actualisation de la situation mensuelle suivi d'une réinscription immédiate) ;
- radiation administrative (radiation administrative confirmée par le demandeur d'emploi) ;
- autre motif de sortie (décès, prison, déménagement, ne sait pas, refus, autres).

Jusqu'en décembre 2006, l'enquête était réalisée par quotas, sur un échantillon issu d'un tirage aléatoire simple stratifié avec environ 2 000 répondants à chaque vague d'enquête. Depuis mars 2007, la méthode des quotas a été abandonnée au profit d'un tirage aléatoire équilibré (tous les individus de l'échantillon sont contactés) et l'échantillon a été élargi : 15 000 personnes sont désormais interrogées chaque trimestre.

Depuis 2007, l'enquête a par ailleurs fait l'objet d'une refonte importante en vue d'améliorer sa représentativité au niveau régional et pour certains publics cibles (bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité, bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, demandeurs d'emploi résidant en zone urbaine sensible, bénéficiaires du revenu minimum d'insertion puis du revenu de solidarité active). Une extension de l'enquête aux départements d'Outre-mer (hors Mayotte) est également en cours.

Correction pour variations saisonnières et calage sur les taux de sortie sur douze mois

L'échantillon de l'enquête Sortants permet d'estimer le nombre trimestriel de sorties par motif au niveau national par sexe, tranche d'âge, et ancienneté. Ces nombres de sorties par motif sont corrigés des variations saisonnières (cvs), et le nombre total de sorties obtenu est recalé sur le nombre total cvs-cjo de sortie observées pour le mois considéré dans les fichiers administratifs de Pôle emploi.

Pour les données régionales, les niveaux de qualification ou de formation, ou certains publics spécifiques, l'échantillon de l'enquête n'est pas suffisamment important pour estimer des taux de sortie trimestriels par motif. En revanche, des taux de sortie annuels pour reprise d'emploi peuvent être estimés en agrégeant quatre vagues successives d'enquêtes. L'enquête n'ayant lieu qu'en mars, juin, septembre et décembre, le taux brut obtenu reflète cependant les sorties observées pendant ces quatre mois, qui peuvent différer des taux de sortie sur les autres mois de l'année. Pour corriger cet effet, le nombre brut de sorties observées les quatre mois d'enquête est recalé sur le nombre de sorties observées sur les douze mois de l'année. Ce recalage est effectué à partir du nombre total de sorties dans les fichiers administratifs de Pôle emploi.

MESURE DES RADIATIONS ADMINISTRATIVES À PARTIR DE L'ENQUÊTE SORTANTS DES LISTES DE PÔLE EMPLOI

Parmi les motifs administratifs de sortie des listes de Pôle emploi, le motif de « radiation administrative » s'applique aux demandeurs d'emploi qui ne respectent pas un certain nombre d'obligations, pouvant entraîner une radiation des listes de quinze jours à douze mois selon qu'il s'agisse d'un premier manquement ou de manquements répétés.

L'impossibilité d'obtenir une nouvelle inscription pendant quinze jours est appliquée lorsque sont constatés pour la première fois :

- l'absence de justification de recherche effective et répétée d'emploi ;
- ou le refus, sans motif légitime, d'une action de formation ou d'aide à la recherche d'un emploi, d'une proposition de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation, d'une action d'insertion ou d'une offre de contrat aidé.

En cas de manquements répétés, cette période peut être portée à une durée allant de un à six mois.

La radiation peut atteindre deux mois lorsqu'est constaté, pour la première fois, le refus, sans motif légitime :

- à deux reprises, d'une offre raisonnable d'emploi ;
- d'élaborer ou d'actualiser le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) ;
- de répondre à toute convocation des services et organismes chargés du service public de l'emploi ;
- de se soumettre à une visite médicale de vérification de l'aptitude physique.

En cas de manquement répétés, cette période peut être portée à une durée allant de deux à six mois.

Cette radiation peut atteindre six à douze mois en cas de fausse déclaration.

Alors qu'en moyenne 9,8 % de sorties des listes sont enregistrées sous le motif de radiation administrative dans la STMT en 2010, cette proportion n'est que de 1,8 % dans l'enquête Sortants des listes de Pôle emploi. Certaines sorties des listes pour motif de radiation administrative enregistrées dans la STMT s'avèrent être en fait des reprises d'emploi non déclarées. 28,6 % des sorties pour radiations administratives de la STMT correspondent ainsi à des reprises d'emploi repérées dans l'enquête Sortants en 2010. Certaines radiations administratives enregistrées dans la STMT peuvent également être reclassées dans le motif « défaut d'actualisation suivie d'une réinscription » dans l'enquête Sortants si la sortie des listes de Pôle emploi pour radiation a été suivie d'une réinscription sur les listes de Pôle emploi. 31,4 % des sorties pour radiations administratives de la STMT sont ainsi enregistrées dans l'enquête Sortants comme des « défauts d'actualisation suivie d'une réinscription ». Cette ventilation, qui assimile à un « défaut d'actualisation » une radiation suivie d'une réinscription tend à sous représenter les motifs de sortie pour radiation administrative.

L'ajout d'un second filtre dans le questionnaire de l'enquête Sortants à partir de septembre 2011 devrait permettre de mesurer de manière plus précise le pourcentage de demandeurs d'emploi sortis pour radiation administrative qui se sont réinscrits à la fin de leur période de suspension en distinguant les réinscriptions « rapides » (dans la semaine qui a suivi la sortie) des autres réinscriptions.

LES TAUX DE SORTIES POUR REPRISE D'EMPLOI DE CERTAINS « PUBLICS SPÉCIFIQUES »

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé (OETH) et les bénéficiaires de l'ASS ont des taux de sortie pour reprise d'emploi nettement inférieurs à ceux des autres demandeurs d'emploi (respectivement 2,1 % et 1,1 % pour 2010 contre 4,6 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi). Si les taux de sortie pour reprise d'emploi sont un peu plus élevés pour les résidents en Zus et les bénéficiaires du RSA (respectivement 3,7 % et 3,6 %), ils restent néanmoins toujours inférieurs à ce qui est enregistré pour la totalité des demandeurs d'emploi.

Tableau A • Taux de sortie pour reprise d'emploi et évolution 2007/2010 pour certains publics spécifiques

En %

	2007	2008	2009	2010	2007/2010 (en points)
OETH	3,3	3,0	2,3	2,1	-1,2
ASS	2,3	2,0	1,5	1,1	-1,1
RMI/RSA	5,1	4,8	3,8	3,6	-1,6
Zus	6,1	5,2	3,7	3,7	-2,5
Total des demandeurs d'emplois ..	6,5	5,9	4,8	4,6	-1,9

Note : données agrégées sur les quatre mois d'enquête, recalées sur les taux de sorties sur douze mois.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Dares-Pôle emploi (STMT et enquête Sortants).

Les résidents en Zus ont été particulièrement touchés par la crise : leur taux de sortie pour reprise d'emploi a baissé de 2,4 points entre 2007 et 2009, contre -1,7 point pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, -1,0 point pour les bénéficiaires de l'OETH et -0,8 % pour les bénéficiaires de l'ASS.